

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 408

présenté par

M. Apparou, M. Martin, M. Solère, M. Vitel, M. Aubert, M. Fromion, M. Douillet, M. Abad,  
Mme Le Callennec et M. Breton

**ARTICLE 37**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Ce contrôle s'effectue en partie en contrôle continu. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de sécuriser l'organisation du baccalauréat, de diminuer les coûts et de mieux prendre en compte le travail continu des élèves, il est proposé d'intégrer dans l'examen du baccalauréat une partie en contrôle continu.